

# CHEMICAL RESISTANCE

## Europe, Middle East and Africa (EMEA) Region

Ansell Healthcare Europe NV  
Riverside Business Park  
Blvd International, 55  
1070 Brussels, Belgium  
☎ +32 2 528 74 00  
✉ +32 2 528 74 01

## Russia

Анселл РУС  
Краснопресненская  
Наб. 12, п. 3, оф 1103  
123610 Москва, Россия  
☎ +7 495 258 13 16

## Applicable to Great Britain

# UK0321



















**UK IMPORTERS** Nitritex Limited, Ground Floor, 15 Kings Court,  
Willie Snaith Road, Newmarket, Suffolk, CB8 75G,  
United Kingdom

**Ansell (U.K.) Limited**, Block C, Willebury  
Hill Business Park, Willebury, Hull, HU10 6FE,  
United Kingdom

## THIS PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

# Ansell

2021-06

1	 EN ISO 21420: 2020	2	 ABCDEP EN 388: 2016 + A1: 2018
3	 ABCDEF EN 407: 2020	4	 ABCDEF EN 407: 2020
5	 EN ISO 374-5: 2016	6	 VIRUS EN ISO 374-5: 2016
7	 ABCDEFGHIJKLMNOPS EN ISO 374-1: 2016 + A1: 2018 Type A, B or C	8	 ISO 18889: 2019
9	 EN 421: 2010	10	 ABC EN 511: 2006
11	 EN 16350: 2014	12	
13	 UK CA	14	
15	 EAC TP-TC 019/2011	16	
17	 CA XX.XXX	18	

## FR - MODE D'EMPLOI - GANTS ANSELL DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES

**UTILISATION** Le présent mode d'emploi complète les informations spécifiques mentionnées sur les gants et/ou leur emballage primaire. Ces produits sont conçus pour protéger les mains contre les risques identifiés par les pictogrammes indiqués, suivant les normes EN et EN ISO correspondantes. Nous vous recommandons instamment de veiller à ce que les produits soient utilisés uniquement dans le cadre des applications pour lesquelles ils sont prévus, comme expliqué ci-dessous. **EXPLICATION DES MARQUAGES ET PICTOGRAMMES APPARAISSANT SUR LES GANTS/EMBALLAGES** : 1. **EN ISO 21420 : 2020** - Veuillez lire ce mode d'emploi avant d'utiliser les produits, ou contactez Ansell pour obtenir de plus amples informations. Si le niveau X est mentionné sous l'un des pictogrammes, cela signifie que l'essai concerné ne s'applique pas, et que le gant n'est pas conçu, et par conséquent ne doit pas être utilisé pour ce risque spécifique dans cet environnement. 2. **EN 388 : 2016 + A1 : 2018 Protection contre les risques mécaniques** - A - Résistance à l'abrasion (niveau de performance 0 à 4) - B - Résistance à la coupe par tranchage (niveau de performance 0 à 3) - C - Résistance à la déchirure (niveau de performance 0 à 4) - D - Résistance à la perforation (niveau de performance 0 à 4) - E - Résistance à la coupe suivant les essais TOM de la norme EN ISO 13997 (niveau de performance A à F) - P - Protection contre les chocs (facultatif) - gants offrant une protection contre les chocs au niveau des articulations (ne s'applique pas aux doigts ; cette zone ne pouvant pas être testée). En l'absence de revendication « P », aucune protection contre les chocs n'est prévue. **Avertissement** / Les niveaux de performance revendiqués (A à F) pour ces gants reposent sur des essais réalisés sur la paume des gants uniquement. Pour les gants composés de deux couches ou plus, ces niveaux de performance globaux ne reflètent pas nécessairement la performance de la couche extérieure du gant. 3. **EN 407 : 2020 Protection contre la chaleur et la flamme, A4** - **EN 407 : 2020 Protection contre la chaleur - A** : Propagation de flamme limitée (niveau 0 à 4) - B : Chaleur de contact (niveau 0 à 4) - protection de la paume uniquement - C : Chaleur convective (niveau 0 à 4) - protection de la paume et du dos de la main - D : Chaleur radiante (niveau 0 à 4) - protection de la paume et du dos de la main - E : Petites projections de métal en fusion (niveau 0 à 4) - protection de la paume, du dos de la main et de la manchette - F : Quantités importantes de métal en fusion (niveau 0 à 4) - protection du dos de la main et de la manchette. En cas de projections de métal en fusion, l'utilisateur doit quitter immédiatement son poste de travail et retirer son gant. Le gant d'homme peut avoir des risques de brûlures. **Avertissement** / Pour les gants composés de plusieurs couches, la performance s'applique à l'ensemble du gant uniquement, toutes couches confondues. 6. **EN ISO 374-5 : 2016 Protection contre les bactéries et les champignons**. 6. **EN ISO 374-5 : 2016 VIRUS Protection contre les bactéries, les champignons et les virus**. 7. **EN ISO 374-1 : 2016 + A1 : 2018 / Type A, B ou C Protection contre les produits chimiques** - Type A = temps de passage > 30 minutes pour au moins 6 substances chimiques répertoriées dans la liste ci-dessous / Type B = temps de passage > 30 minutes pour au moins 3 substances chimiques répertoriées dans la liste ci-dessous / Type C = temps de passage > 10 minutes pour au moins une substance chimique testée figurant dans la liste ci-dessous (aucun codé sous le pictogramme). A = méthanol - B = acétone - C = acétonitrile - D = dichlorométhane - E = sulfure de carbone - F = toluène - G = diéthylamine - H = tétrahydrofurane - I = acétate d'éthyle - J = heptane - K = soude caustique, 40 % - L = acide sulfurique, 37 % - M = acide nitrique, 65 % - N = acide chlorhydrique, 37 % - O = ammoniac, 25 % - P = peroxyde d'hydrogène, 30 % - S = acide fluorhydrique, 40 % - T = formaldéhyde, 37 %. 8. **ISO 18889 : 2019 Protection contre les pesticides** - X, Si X - C1 : gant adapté en présence d'un risque potentiel relativement faible. Ces gants ne conviennent pas à un usage avec des pesticides sous forme concentrée ni dans des situations présentant des risques mécaniques. Si X = C2 : gant adapté en présence d'un risque potentiel accru. Ces gants conviennent à un usage avec des pesticides sous forme diluée ou concentrée. Les gants C2 sont également conformes aux exigences minimales de résistance mécanique et sont donc adaptés aux tâches nécessitant ce type de protection. **Mise en garde** : Pour ces gants, il convient d'éviter toute pénétration du pesticide entre la manche du vêtement et le gant. Si le gant chevauche la manche sur moins de 50 mm environ, l'utilisation d'un gant plus long s'impose. **Avertissement** / Les données en matière de perméation des substances chimiques, obtenues selon la méthode d'essai de la norme EN 18523-1 : 2015, et les données en matière de dégradation, obtenues selon la méthode d'essai de la norme EN 374-4 : 2013, sont disponibles sur demande et/ou via le site ansell.com, dans la page du produit concerné, section des documents à télécharger, guide de recommandation sur les produits chimiques. Ces données reposent sur des essais menés en conditions de laboratoire sur des échantillons prélevés au niveau de la paume uniquement, et se rapportent exclusivement aux substances chimiques testées. Les résultats peuvent varier sous l'effet de mélanges chimiques. Pour les gants mesurant au moins 400 mm de long, les données de résistance chimique portant sur des échantillons prélevés à une distance de 80 mm par rapport à l'extrémité de la manchette. Les données de résistance chimique sont susceptibles de ne pas refléter la durée de protection réelle sur le lieu de travail, ni la différenciation entre les mélanges et les substances chimiques pures. Il est par conséquent recommandé de vérifier que les gants conviennent à l'usage prévu, étant donné que les conditions sur le lieu de travail peuvent différer par rapport à l'essai type en termes de température, d'abrasion et de dégradation. En cours d'utilisation, les gants de protection sont susceptibles de fournir une moindre résistance à la substance chimique dangereuse en cas d'abrasion de leurs propriétés physiques. Les mouvements, les accrocs, les frotements et la dégradation causée par l'exposition à la substance chimique peuvent réduire de manière significative la durée d'utilisation réelle. En cas d'utilisation de substances chimiques corrosives, la dégradation s'avère le facteur prioritaire dans le choix des gants résistants aux produits chimiques. Concernant la résistance aux pesticides, la durée du test n'est pas fondée sur la durée d'utilisation réelle ; l'essai de perméation s'effectue de manière accélérée en laissant la surface de l'échantillon en contact permanent avec la substance chimique testée. Bien que la durée d'exposition puisse être supérieure lors de l'application sur le terrain d'un produit sous forme diluée, la surface entière n'est pas en contact permanent avec la substance chimique testée. 9. **EN 421 : 2010 Protection contre la contamination radioactive**. 10. **EN 511 : 2006 Protection contre le froid - A** : Froid convectif (niveau 0 à 4) - B : Froid de contact (niveau 0 à 4) - C : Pénétration par l'eau (0 ou 1) - **Avertissement** / Il convient de noter que les gants obtenant le niveau 0 sont susceptibles de perdre leurs propriétés d'isolation contre le froid lorsqu'ils sont mouillés. 11. **EN 16350 : 2014 Gants convenant aux environnements inflammables ou explosifs, MARQUAGES RÉGLEMENTAIRES** : 12. Produit certifié conforme aux dispositions du règlement européen relatif aux équipements de protection individuelle 2016/425. 13. Produit certifié conforme aux dispositions de la réglementation européenne de protection individuelle 2016/425, adapté pour le Royaume-Uni et la République britannique. Les marquages CE et UKCA sont suivis d'un code à quatre chiffres qui correspond au numéro d'identification de l'organisme notifié/agencé en charge de l'évaluation de conformité des EPI de catégorie III, pour les produits destinés à protéger contre des risques graves. Attestation d'examen de type (module B) et supervision des contrôles qualité des produits (module C2) ou conformité avec le type reposant sur l'assurance qualité du processus de production (module D) attestée par SATRA Technology Centre, Wyndham Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD, Royaume-Uni. Pour obtenir la déclaration de conformité européenne ou britannique, consultez le site www.ansell.com/regulatory. 14. Approuvé aux conditions alimentaires. Les produits porteurs de ce pictogramme respectent les règlements européens 1932/2004 et 2023/2006, ainsi que toutes les réglementations nationales en vigueur relatives aux matériaux destinés à être utilisés dans les produits alimentaires. 15. Produit certifié conforme aux dispositions de la réglementation européenne de protection individuelle 2016/425, adapté pour la Russie. 16. Le produit est certifié conforme aux dispositions en matière d'EPI de la législation coréenne sur la santé et la sécurité au travail. 17. Certificat d'approbation conformément aux dispositions de la réglementation brésilienne (ou XXXXXX correspond au numéro du certificat). Pour obtenir de plus amples informations sur les performances du produit, contactez Ansell. **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION** : Avant toute utilisation, examinez les gants pour détecter tout défaut ou toute imperfection (perforation, micro-trou, déchirure). Si les gants se déchirent ou se perforent en cours d'utilisation, jetez-les ou changez-les. En cas de doute, ne les utilisez pas et prenez une nouvelle paire. Ne portez pas les gants à l'envers. Il est essentiel d'éviter de toucher tout contact entre la peau et les produits chimiques, même ceux qui sont réputés inoffensifs. Assurez-vous que les produits chimiques ne peuvent pas s'infiltrer au niveau de la manchette. Si les gants sont utilisés en présence de pesticides, ôtez immédiatement les gants s'ils ont été contaminés par le déversement d'un pesticide sous forme concentrée. Notez qu'il existe un risque que les pesticides soient absorbés par les gants comportant un revêtement textile. Évitez de porter des gants dont l'intérieur est sale. La saleté est en effet susceptible d'occasionner une irritation, avec, pour conséquence une dermatite voire une hélori cutanée beaucoup plus grave. Il est impératif de nettoyer, de laver ou d'essuyer les gants contaminés avant de les faire passer de la poche à l'extérieur. Les gants présentant une résistance à la déchirure de niveau 1 ou plus (selon la norme EN 388) ne doivent pas être utilisés comme protection contre des lames dentées ou lorsqu'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement. Les gants ne doivent pas être exposés à une flamme nue, sauf si le pictogramme EN 407 de protection contre la chaleur et la flamme. Les produits certifiés conformes à la norme EN 407 ne sont pas destinés à être utilisés en conditions humides pour assurer la protection contre la chaleur. Les gants ne peuvent être utilisés ni pour protéger d'une radiation ionisante ni dans des environnements de confinement. Les gants convenant au contact alimentaire peuvent être associés à une migration avec certaines denrées spécifiques. Pour connaître les éventuelles restrictions spécifiques applicables et savoir avec quels aliments les gants peuvent être utilisés, renseignez-vous auprès d'Ansell ou consultez la déclaration de conformité alimentaire d'Ansell. Si les gants comportent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments. Assurez-vous que les gants utilisés dans des environnements exposés sont conformes à la norme EN 16350. Les utilisateurs portant ces gants doivent être équipés de chaussures et de vêtements assurant une mise à la terre adéquate. **Avertissement** / Il est impératif de ne pas déballer, ouvrir, ajuster ou tirer les gants en présence d'une atmosphère inflammable ou explosive. Les effets du vieillissement, l'usage, la contamination et l'endommagement peuvent détériorer les propriétés électrostatiques des gants, lesquelles risquent de ne pas être suffisantes dans les environnements inflammables enrichis en oxygène qui requièrent la réalisation d'évaluations supplémentaires. **CONSTITUANTS/MATIÈRES PREMIÈRES DANGEREUSES** : Certains gants sont susceptibles de contenir des ingrédients dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les personnes sensibles, lesquelles peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. 18. **Avertissement** / Si les gants conformément au règlement technique TP 10/019/2011 ont des arêtes sur l'emballage, LATEX. Les produits contenant du LATEX NATUREL PEUVENT PROVOQUER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES auprès des personnes sensibles. **INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN** : Entreposez les gants à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec, en les laissant dans leur emballage d'origine. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone. Entreposez les gants correctement, dans les conditions susmentionnées. De cette façon, leurs performances resteront intactes et leurs caractéristiques ne subiront pas de variation importante. Si certains effets liés au vieillissement ou à l'entreposage sont à prévoir, une date d'expiration est mentionnée sur les gants concernés et/ou leur emballage. **Nettoyage** : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont pas conçus pour être lavés ou réutilisés. Ces produits sont à usage unique. **MISE AU REBUT** : Les produits utilisés ayant été exposés à des produits chimiques ou contaminés par des matières infectieuses ou d'autres substances dangereuses, comme des résidus de pesticides, doivent être mis au rebut après chaque période de travail et ne doivent pas être réutilisés. Il convient également de les jeter dès l'apparition du moindre signe de dégradation lors de l'utilisation (déchirure, trou, décoloration ou fragilisation, par exemple). Il vous est instamment demandé d'éliminer les gants en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

# Ansell

